



Le 27 Juin 2022

La Ville de Bruxelles déploie une mesure de soutien à ses locataires contre l'indexation inflationniste.

Le Collège des Bourgmestre et des Echevins de la Ville de Bruxelles a approuvé, jeudi dernier, un mécanisme de compensation pour faire face à l'indexation des loyers sur son territoire. Le Bourgmestre, Philippe Close et l'Echevine du Logement, Lydia Mutyebele entendent par cette mesure aider les ménages à résister financièrement à cette nouvelle crise.

Philippe Close, bourgmestre de la Ville de Bruxelles :

« Cette mesure vise à soutenir les ménages qui font face depuis quelques mois à la hausse des factures de premières nécessités telles que le l'énergie, les loyers, le pouvoir d'achat... Il en va de notre responsabilité en tant que pouvoir public de soutenir nos locataires de la régie. Le Président du CPAS de la ville, Khalid Zian, entend proposer dans les prochains jours une mesure similaire pour les locataires du CPAS. »

Après deux années de crise sanitaire et l'augmentation des prix de l'énergie, l'année 2022 est marquée également par la hausse du prix des loyers et par conséquent la crainte des ménages bruxellois de pouvoir régler leurs différentes factures et loyers. En termes de chiffres, l'index est passé à 7,81% depuis mai 2022 alors qu'il représentait 3,48% en novembre 2021 et il continue d'augmenter.

En tant que gestionnaire d'un patrimoine immobilier qui s'élève à plus de 3800 logements, la Régie foncière de la Ville de Bruxelles tenait à prendre ses responsabilités face à cette inflation. De manière concrète, cet opérateur public propose de **compenser l'inflation excédant 5% de la hausse globale** auprès de ses locataires détenteurs de baux résidentiels entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2022.

Lydia Mutyebele, échevine du Logement s'exprime :

« Le Logement est une des préoccupations principales inscrite dans l'accord de majorité : pouvoir se doter d'un logement décent fait partie des besoins vitaux et universels. C'est pourquoi, nous nous devons de réagir face à cette augmentation considérable des prix des loyers. La Régie Foncière engage au total la somme de 723 000 euros pour compenser les ménages bruxellois. »

Cette mesure permettra aux nombreux ménages bruxellois de temporiser l'effet de l'indexation sur leur loyer et d'offrir un souffle dans leur budget pour pallier.

A titre d'exemple :

Un foyer payant actuellement son logement public à hauteur de 800 euros par mois, bénéficiera d'une réduction de 20 euros par mois soit un total de 240 euros sur l'année. La facture de régularisation s'effectuera en fin d'année comme c'est le cas pour les factures de gaz et d'électricité.

Contact Presse :

Géraldine Rademaker, Cabinet de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Égalité des chances – 0490 42 76 73 – Geraldine.Rademaker@brucity.be

Wafaa HAMMICH, Porte-Parole de Philippe Close, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles - +32 (0)2 279 47 48 - wafaa.hammich@brucity.be